



## EDITO

La huitième édition du colloque international des Finances publiques organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), les 12 et 13 septembre 2014, a débattu du thème des synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales au Maroc et en France.

Il s'agit, dans le contexte particulier que traversent les finances publiques, de mettre les finances de l'Etat et celles des collectivités territoriales en articulation positive, de manière à créer de la cohérence et à favoriser les complémentarités entre les deux collectivités publiques. Pour ce faire, il était nécessaire d'associer à cette réflexion, l'ensemble des acteurs qu'ils soient, chercheurs universitaires, politiques, opérateurs économiques, administration, Cour des comptes,... Il importait également de croiser notre modèle avec les expériences étrangères, notamment celle de la France, et ce, en raison des similitudes existantes entre nos deux systèmes.

Les travaux du colloque ont porté sur les trois panels suivants :

- Les finances publiques et le développement local au Maroc et en France ;
- L'autonomie financière locale au Maroc et en France ;
- Les solidarités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales au Maroc et en France.

La dynamique enclenchée par cette rencontre a permis de réfléchir sur les contours d'un modèle de coopération en matière financière entre l'Etat et les Collectivités territoriales et sur les approches et les instruments à adopter pour réussir une bonne articulation de leurs relations territoriales.



## ÉDITIONS COLLOQUES

### VIII<sup>ème</sup> édition, 13 et 14 septembre 2014

- ▶ L'Etat territorial au Maroc et en France : Quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales ?

### VII<sup>ème</sup> édition, 13 et 14 septembre 2013

- ▶ Quel pilotage des réformes en finances publiques au Maroc et en France ?

### VI<sup>ème</sup> édition, 7 et 8 septembre 2012

- ▶ La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle

### V<sup>ème</sup> édition, 9 et 10 septembre 2011

- ▶ La cohérence des finances publiques au Maroc et en France

### IV<sup>ème</sup> édition, 18 et 19 septembre 2010

- ▶ La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France

### III<sup>ème</sup> édition, 12 et 13 septembre 2009

- ▶ Les finances publiques au Maroc et en France : enjeux et réponses face à la crise

### II<sup>ème</sup> édition, 12 et 13 septembre 2008

- ▶ La réforme des finances publiques au Maroc et en France : pour une bonne gouvernance des finances publiques

### I<sup>ère</sup> édition, 15 et 16 septembre 2007

- ▶ La réforme des finances publiques au Maroc et en France

# L'Etat territorial au Maroc et en France : Quelles synergies entre

## ENJEUX ET TEMOIGNAGES

### Allocutions d'ouverture

- Mohammed BOUSSAID : Ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc
- Charles FRIES : Ambassadeur de la République Française au Maroc représenté par Alexis Le COUR GRANDMAISON, Conseiller à l'Ambassade de France à Rabat.
- Michel BOUVIER : Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques
- Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc

### Rapport introductif

- Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc

### Les finances de l'Etat territorial en France et au Maroc : Témoignages et enjeux

- Michel BOUVIER : Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques
- Ali SEDJARI, Professeur à l'Université Mohammed V, Rabat.

### 1ère table ronde

La première table ronde a porté notamment :

- Les difficultés d'un développement local insuffisamment maîtrisé vu que les besoins dépassent les budgets.
- L'importance de la participation du secteur privé dans le processus décisionnel pour un meilleur développement économique local.



## Introduction

Les témoignages ont essentiellement porté sur les réflexions suivantes :

- La démocratie et la gestion contribuent au fondement des synergies entre les finances locales et nationales, mais l'autonomie financière des collectivités territoriales demeure plus budgétaire que fiscale au Maroc.
- L'État territorial gagne du terrain par la désintégration du pouvoir central et la territorialisation des politiques publiques.



## FINANÇES PUBLIQUES ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MAROC ET EN FRANCE

**Président de séance : M. Noureddine OMARY,**  
Membre de la Commission consultative de la régionalisation

**Le développement économique local : le point de vue de l'économiste**

- Larbi JAIDI, Professeur des Universités et Membre de la Fondation Abderrahim Bouabid

**Le développement économique local : le point de vue d'un élu local marocain**

- Mohammed SAJID, Maire de Casablanca

**Les entreprises publiques locales en France : le point de vue d'un opérateur local**

- Philippe KNUSMANN, Directeur Général du syndicat régional des eaux de l'Ile-de-France

**Le développement économique local au Maroc : le point de vue des entreprises privées**

- Miriem BENSALAH CHAQROUN, Présidente de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc représentée par Salah Eddine KADMIRI, Vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc

## QUELLE AUTONOMIE FINANCIERE LOCALE AU MAROC ET EN FRANCE ?

**Président de séance : M. Noureddine BOUTAYEB, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur**

### Quelle autonomie fiscale locale au Maroc et en France ?

- Mohammed BOUCHARBEB, Responsable de FONDAPIP Maroc
- Hamza BELKEBIR, Gouverneur-Directeur des finances locales au Ministère de l'Intérieur
- Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire générale de FONDAPIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques

### Quelle liberté d'emprunt en France pour les collectivités territoriales ?

- Thomas ROUGIER, Directeur des études à la Banque Postale

### Quels outils de gestion financière locale ?

- Emilie MOYSAN, Ingénieur d'études à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Chargée de mission à FONDAPIP
- Abdelkrim GUIRI, Directeur de la Recherche, de la Réglementation et de la Coopération Internationale à la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc

### Le contrôle des finances locales au Maroc et en France : quels enjeux ?

- Zineb EL ADAOUI, Wali de la région Gharb-Cherarda-Bni Hsen, Gouverneur de Kénitra
- Franc-Gilbert BANQUEY, Président de la Chambre régionale des comptes Aquitaine-Poitou-Charentes

## III<sup>ème</sup> table ronde

La troisième table ronde a notamment porté sur :

- La nécessité d'un nouveau partage de compétences et une meilleure corrélation entre recettes et dépenses pour réussir une libre administration.
- L'autonomie financière des collectivités en France est marquée par la diminution des dotations accordées par l'Etat en conséquence de la crise.
- L'importance des péréquations horizontales en France qui doivent créer une équité au niveau territorial.



## II<sup>ème</sup> table ronde

La deuxième table ronde a abordé :

- Le développement de l'autonomie fiscale locale via une réforme fiscale fondée sur l'équité et la responsabilisation des élus.
- L'évolution de l'autonomie fiscale en France : vers une autonomie limitée et une recentralisation, pour plus de maîtrise des dépenses publiques.
- Les enjeux du contrôle des finances locales en France : participation des collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques à travers l'évolution de leurs modes de gouvernance et la transformation de leur modèle économique et financier.



## LES SOLIDARITÉS FINANCIÈRES ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU MAROC ET EN FRANCE

**Président de séance : M. Fathallah OUALALOU, Maire de Rabat**

### Les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales au Maroc et en France

- Abdellatif BENCHRIFA, Wali Directeur général des collectivités territoriales
- Benoît JEAN-ANTOINE, Maître de conférences à l'Université de Rouen

### Quelle convergence territoriale des dépenses publiques ?

- Abdelali DOUMOU, Professeur universitaire et député à la chambre des représentants

### Les péréquations fiscales au Maroc : quelles perspectives ?

- Lahcen OULHAJ, Professeur à l'Université Mohammed V

### Les péréquations horizontales en France

- Charles GUENÉ, Sénateur de Haute-Marne, Vice-Président du Sénat

### Allocutions de clôture

- Didier MIGAUD, Premier Président de la Cour des comptes représenté par Christian BABUSIAUX, Président de chambre à la Cour des comptes (France)
- Mohammed HASSAD, Ministre de l'Intérieur représenté par Abdellatif BENCHRIFA, Wali Directeur général des collectivités locales.

## L'ECONOMISTE



«Le processus de décentralisation et de régionalisation avancée doit déboucher sur une véritable politique de territorialisation économique des investissements publics et privés, qui tienne compte de la vocation des territoires et des régions, de leur contexte et de leurs spécificités ainsi que de leur potentiel matériel et immatériel».

Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Économie et des Finances.

«Cela fait 40 ans que nous sommes en train de tout expérimenter, depuis la déconcentration aux privatisations en passant par la décentralisation avant de revenir à la recentralisation des finances».

Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques.



«Les collectivités locales et l'Etat n'ont plus une marge de manoeuvre illimitée en marge de fiscalité. En France, l'une des tendances adoptée face à cette contrainte est de réduire les subventions destinées aux collectivités locales».

Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire générale de FONDAFIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques.

«Il faut fiscaliser les bâtiments. La défiscalisation des bâtiments et autres infrastructures abritant les services de l'administration publique constitue un manque à gagner fiscal non négligeable pour les collectivités locales. C'est une aberration qui coûte chère».

M. Fathallah OUALALOU, Maire de Rabat



«Quant aux restes à recouvrer, il faudra peut-être envisager de passer l'éponge sur ces créances qui sont des écritures comptables sur le papier».

M. Noureddine BOUTAYEB, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur

## Aujourd'hui



«Des défis doivent être relevés notamment sur le rôle de l'échelon régional dans la mise en œuvre d'une politique générale de croissance, appelant l'ensemble des collectivités locales à renforcer leur synergie vis-à-vis du soutien aux entreprises».

Alexis Le COUR GRANDMAISON, Conseiller à l'Ambassade de France à Rabat.

## FINANCES news hebdo

«Dans le domaine des collectivités territoriales, il n'y a pas de modèle défini. Car, dans ce domaine, il ne s'agit pas de faire du «prêt à porter» en transposant des solutions toutes faites adoptées à l'étranger mais plutôt d'opter pour des solutions «sur mesure» et bien adaptées au contexte et à la réalité socio-économique du pays».

Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



«Nous avons des institutions qui ont beaucoup évolué, notamment en termes de démocratie locale. Mais beaucoup reste à faire en termes d'efficacité locale».

Mohamed SAJID, Maire de Casablanca.

«Les conditions pour une véritable autonomie financière locale ne sont pas encore réunies. Des insuffisances persistent notamment en matière d'identification de l'assiette et de communication à l'égard des assujettis. Deux aspects doivent faire l'objet d'une optimisation technique. Mais le défi le plus important à mes yeux est la réduction du stock des restes à recouvrer car seulement 40% des taxes locales sont perçues».

Hamza BELKEBIR, Gouverneur, Directeur des finances locales au ministère de l'intérieur.



## Le Reporter



«Il n'y a pas de modèles, il n'y a que des expériences. Le Maroc n'est pas la France, nous sommes appelés à faire de l'intelligence politique».

Le Maroc n'est pas la France, nous sommes appelés à faire de l'intelligence politique».

Ali SEDJARI, Professeur à l'Université Mohamed V

## AL BAYANE



«Un redressement des finances publiques locales requière impérativement une mise en cohérence des finances publiques locales avec les objectifs globaux des finances publiques».

«Un redressement des finances publiques locales requière impérativement une mise en cohérence des finances publiques locales avec les objectifs globaux des finances publiques».

Christian BABUSIAUX, Président de chambre à la Cour des comptes Française.

## La Tribune



«Il faut 128 milliards de dirhams sur 12 ans pour résorber les déficits sociaux au niveau des différentes régions du royaume».

Zineb EL ADAOUI, Wali de la région Gharb-Cherarda-Bni Hsen, Gouverneur de Kénitra

«Le problème des finances des collectivités territoriales n'est pas seulement un problème de moyens mais de gestion financière. D'où la nécessité de reformer le modèle de gestion des collectivités territoriales en adoptant un modèle tourné vers le résultat».

Abdelkrim GUIRI, Directeur de la Recherche, de la Réglementation et de la Coopération Internationale à la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc



# Equipe d'organisation



M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume (centre)

(1<sup>ère</sup> rangée, de gauche à droite) : Mmes Nadia AMOR, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel à la Trésorerie Miniérielle auprès du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile Mmes Amal MARRAKCHI, Farida SATTY, Laila SABER, Btissam ERRACHIDI, chef de service de la Communication, MM. Rachid AMGHAR, Chef de division des Etudes et de la Recherche, Noureddine BAMOU, Chef de division de la coopération internationale, MM. Abdelkrim GUIRI, Directeur de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale, Aziz BOUZZAOUI, Directeur des ressources et des systèmes d'information, Mme Rachida BENBRAHIM, Assistante de Direction, M. Mohamed Elamine SEGHROUCHNI, Chef de division développement Informatique, Mme Laila LAAKAIRI, Chef de division des ressources humaines, MM. Nasri BENNACER, Khalid NEJJAR, Chef de service du support au réseau, Mmes Houda BENNANI KARIM, Mouhja DINIA et M. Abdelaziz BOUZAROUT.

(2<sup>ème</sup> rangée, de gauche à droite) : MM. Abdelkrim ABOU NOUR, Mahfoud BOUZAROU, Abdellah LAIDI, Abdenbi FOUTIH, Taoufik AOURAGH, Fouad BENKHADRA, Mohamed DRISSI, Youssef OUAYAD, Mohamed Abdou BENNANI, Abderrahim NAJI, Mhamed BOULAAJOU, Driss REGRAGUI, Karim SALI, Omar BEN ABDELLAH, Abderrazak ABARKAN, Mohamed CHERKAOUI, Mime Nour El Houda BOURAS et M. Abdellah AMROUCHE.

(3<sup>ème</sup> rangée, de gauche à droite) : MM. Said DRISSI, Nordine LAZRAK, Chef de service de la coopération internationale en matière des finances publiques, Taha EDDARAJI, Ahmed ABBAR, Chef de la division des opérations comptables, Ahmed OUAHBI, Lahcen BOUAMRINE, Mustapha EL HARCHI, Chef de service de la messagerie de l'administration réseaux, et de la téléphonie, Mohcine El ABBAR et Abdesslam EL OUASSI.

# EN COULISSES



MM. Charki DRAISS, Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques et Noureddine BENSOUDA : Trésorier Général du Royaume du Maroc.



MM. Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances, Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc, Abdellatif LOUDIYI, Ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé de l'Administration de la défense nationale et Mohamed CHAOUI, Journaliste à l'Economiste et chef de bureau de Rabat.



MM. Mohamed EL OUAFA, Ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé des Affaires générales et de la Gouvernance et Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



MM. Abdellatif LOUDIYI, Ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé de l'Administration de la défense nationale, Zouhair CHORFI, Directeur de l'Administration des Douanes et impôts Indirects, Hamid CHAIBI, Directeur des Affaires Administratives et Générales et Benyoussef SABONI, Secrétaire Général par intérim du Ministère de l'Economie et des Finances.



MM. Abdellatif LOUDIYI, Ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé de l'Administration de la défense nationale, Fathallah OULALOU, Maire de Rabat et Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



MM. Rachid BELMOKHTAR BENABDELLAH, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



MM. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc et Salah HAMZAOUI, ancien Trésorier Général du Royaume du Maroc



Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques, et Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



Mme Christine BRODIAK, Adjointe du chef du service économique régional et conseillère financière à l'Ambassade de France au Maroc et MM. Alexis Le COUR GRANDMAISON, Conseiller à l'Ambassade de France à Rabat et Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc.



Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume du Maroc et Noureddine BOUTAYEB, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur



Mme Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Secrétaire générale de FONDAFIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques et M. Charles GUENÉ, Sénateur de Haute-Marne, Vice-Président du Sénat